



**REGLEMENT DE CONSULTATION
VALANT
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**Mairie de SAINT VALLIER DE THIEY
Impasse de l'Apié
BP 36
06460 SAINT VALLIER DE THIEY**

**MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
(Marché de prestations intellectuelles et d'ingénierie
conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics)**

Objet du marché :

**Réalisation d'une étude de pré-projet en vue
de la construction de programmes d'habitat mixte, de services et d'équipements**

<p>Date et heure limites de remise des offres : 14 juin 2013 à 14 Heures</p>

Article 1 - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de SAINT VALLIER DE THIEY
Place de l'Apié
BP 36
06460 SAINT VALLIER DE THIEY

Représenté par Le Maire, Monsieur Jean-Marc DELIA.

Article 2 – Procédure de passation

Le présent contrat est un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Article 3 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude de pré-projet en vue de la construction de programmes d'habitat mixte, de services et d'équipements.

Article 4 – Caractéristiques du marché

Le présent marché n'est pas alloti.

Article 5 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 6 – Délais d'exécution

Les délais sont indiqués dans l'article 7 du cahier des clauses techniques particulières, à savoir :

	Délais d'exécution
Phase 1 Diagnostic et synthèse	3 semaines
Phase 2 La traduction du programme	6 semaines
Phase 3 Phase de formalisation d'un scénario retenu, le projet	7 semaines

Article 7 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 8 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à : 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 – Contenu du dossier de candidature

9 – 1 - Documents fournis au candidat :

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent Règlement de la Consultation valant Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- l'Acte d'Engagement,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

9 – 2 – Documents à remettre par le candidat :

Le dossier à remettre par le candidat comprendra dans une seule enveloppe les éléments suivants :

Références requises :

Conformément aux dispositions de l'article 45 III du CMP, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire les documents sollicités, il peut prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicataire. Pour justifier des capacités financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur ainsi qu'un engagement écrit de l'opérateur économique lui permettant de disposer de ses capacités financières. En cas de groupement, l'appréciation des capacités financières du groupement est globale.

Candidature :

- Lettre de candidature (imprimé DC2) et en cas de groupement (imprimé DC1), accessibles sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché, réalisé aux cours des 3 derniers exercices.
- La présentation d'une liste des principales références dans des études similaires effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration du candidat.

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de ses capacités pour l'exécution du marché.
- Attestation d'assurance professionnelle (R.C.).
- En cas de groupement, chaque membre devra fournir l'ensemble des documents, capacité économique et financière.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché. :

- Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus)

Offre

- un acte d'engagement (A.E), cadre ci-joint à compléter,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- le présent règlement de consultation (R.C) valant CCAP à accepter sans aucune modification.

Article 10 – Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- Mémoire technique : 40 %
- Prix : 60 %

Article 11 – Réception des candidatures

Les candidatures devront parvenir cachetées à la

MAIRIE DE SAINT VALLIER DE THIEY
Place de l'Apié
BP 36
06460 SAINT VALLIER DE THIEY

Avec la mention « NE PAS OUVRIR – ETUDE DE PRE-PROJET EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE PROGRAMMES D'HABITAT MIXTE, DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS » et déposées contre récépissé ou transmises par courrier en recommandé avec accusé réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La date limite de réception est fixée au :

VENDREDI 14 JUIN 2013 à 14 heures

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. L'unité monétaire est l'euro.

Article 12 – Renseignements complémentaires

Mairie de SAINT VALLIER DE THIEY

Téléphone : 04 92 60 32 00

Interlocuteur : Christelle MANUGUERRA, Directrice Générale des Services

Mail : c.manuquerra@mairie-saintvallierdethiey.fr

Lu et accepté,

Fait à Saint Vallier de Thiey, le

Le pouvoir adjudicateur

L'entreprise

Le Maire

Jean-Marc DELIA